

Commission de l'Enseignement supérieur du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

6 MARS 2012

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU 6 MARS 2012 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de Mme Françoise Bertieaux à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Boom démographique et pénuries actuelles et à venir » (Article 73 du règlement)	3
2	Interpellation de Mme Caroline Persoons à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Difficultés dans la fusion Horta - La Cambre - Architecture ULB » (Article 73 du règlement)	5
3	Questions orales (Article 78 du règlement)	7
3.1	Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Tutorat au sein des hautes-écoles » . . .	7
3.2	Question de M. Gilles Mouyard à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Logement étudiant »	8
3.3	Question de M. Michel de Lamotte à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Évolution des discussions relatives au décret 'participation' »	9
3.4	Question de M. Jacques Brotchi à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Formation en sciences pharmaceutiques »	10
4	Ordre des travaux	11

Présidence de M. Benoît Langendries, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15 h 30.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Interpellation de Mme Françoise Bertieaux à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Boom démographique et pénuries actuelles et à venir » (Article 73 du règlement)

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Depuis le dépôt de cette demande d'interpellation, le feuilleton de la formation et de la carrière des enseignants a connu des rebondissements quotidiens. Je précise donc que mon interpellation ne porte pas sur la formation des enseignants dans son ensemble. Elle veut mettre en perspective le nombre d'enseignants formés par rapport au contexte avéré de boom démographique et de pénurie d'enseignants. J'ai également interpellé Mme Simonet qui se veut rassurante.

Monsieur le ministre, vous participez au groupe de travail mis en place par la Région de Bruxelles-Capitale et la Fédération Wallonie-Bruxelles. J'imagine qu'au fil des mois vous avez progressivement pris conscience des enjeux du boom démographique bruxellois. Pour encadrer les quarante-trois mille élèves supplémentaires attendus dans les dix prochaines années à Bruxelles, environ mille sept cents nouveaux enseignants à temps plein seront nécessaires, selon la norme de vingt-cinq élèves par classe.

Que pensez-vous des réunions de ce groupe de travail ? Se tiennent-elles toujours régulièrement ? Les chiffres successivement avancés par les experts ont-ils pu être affinés ?

Il y a quelques mois, en réponse à une de mes interpellations, vous affirmiez que nombre d'étudiants suivaient les cursus pédagogiques en haute école. Plus de dix-sept mille étudiants y étaient inscrits en 2010-2011. Mais, au-delà de ce constat positif, vous reconnaissiez que plus de 40 % des jeunes enseignants quittent le métier dans les cinq premières années. En affinant les chiffres, nous constatons qu'à Bruxelles 65 % des professeurs quittent l'école au cours des cinq premières années ! En Région bruxelloise, nous devons donc former plus de jeunes que nécessaire pour répondre aux besoins projetés puisqu'il faut rempla-

cer ceux qui quitteront le métier.

J'apprends par ailleurs que des professeurs bruxellois demandent leur mutation en Wallonie. Confirmez-vous ce constat, monsieur le ministre ? A-t-il pu être détaillé ? Connaît-on les motivations de ces enseignants ? A-t-on pu identifier les causes de ces départs ? Je crois pouvoir en identifier quelques-unes de façon empirique mais une étude bien étayée serait plus intéressante.

Par ailleurs, nous pensons qu'il existe une forme cachée de pénurie. Des professeurs enseignent sans avoir le titre requis. Ils assurent, souvent du mieux qu'ils peuvent, une présence en classe sans avoir eu la formation nécessaire. Ce ne sont pas de véritables enseignants et ils connaissent eux-mêmes des difficultés à exercer ce métier. La qualité de leurs cours n'est pas toujours celle que l'on peut attendre.

On nous a donc caché une pénurie qui doit être ajoutée à celle que met en évidence la difficulté de recrutement.

L'Europe s'en préoccupe également. J'ai interpellé à ce sujet Mme Simonet deux jours après la publication du rapport européen. Elle m'a répondu qu'elle ne disposait pas de tous les détails. Elle m'a indiqué qu'il convenait de vous interroger, monsieur le ministre, puisque c'est vous qui aviez assisté à la présentation du rapport Eurydice-Eurostat et que vous en déteniez dès lors les clés. Je vous ai entendu affirmer, en réponse à une question d'actualité en séance plénière, que vous n'y étiez pas. Bref, quelqu'un y était-il finalement présent ? Si oui, je pourrai peut-être interpellé cette personne la prochaine fois.

Surtout, pouvez-vous nous en dire davantage sur les données révélées par cette importante étude européenne ? Les avez-vous étudiées en concertation avec Mme Simonet qui mettait en cause certains aspects de l'approche statistique ? Il serait peut-être important que le gouvernement accorde ses violons si des critiques doivent être formulées vis-à-vis des mesures et de l'approche statistique.

Je voudrais également vous interroger sur les cursus pédagogiques de nos hautes écoles. Des rebondissements se produisent souvent. Ce matin encore, nous avons pris connaissance d'une interview de M. Étienne Michel sur ces formations. Régulièrement, les formateurs et ceux qui emploient les enseignants posent la question de la maîtrise, tant orale qu'écrite, de la langue de l'enseignement par les futurs professeurs. On parle de sélection pour les études pédagogiques. Avez-vous une opinion arrêtée sur un test obligatoire de connaissance du français ? Il serait organisé en début d'an-

née pour tous les étudiants et permettrait la remédiation le cas échéant pour que ces derniers puissent se mettre à niveau.

Les causes de la pénurie sont multiples. Il y a, d'une part, la responsabilité de la formation. Ceci relève de vos compétences. D'autre part, nous pouvons nous interroger sur la politique des ressources humaines dans notre système d'enseignement. En effet, si les jeunes employés quittent massivement une entreprise, la direction de cette dernière peut se poser des questions sur son management. Ce problème de gestion des ressources humaines ne relève toutefois pas de vos compétences.

Le 28 février, je vous ai entendu sur BelRTL annoncer un plan. L'avez-vous inventé sur le moment même? A-t-il fait l'objet d'un accord du gouvernement? J'ai toutefois noté une évolution dans vos propos entre le 28 et le 29 février. En effet, vous avez annoncé un allongement de la formation. Dans un premier temps, vous avez parlé de deux années de stage en classe et, dans un deuxième temps, vous avez évoqué une quatrième année de spécialisation et une année de stage. Pouvez-vous nous préciser s'il est réellement question d'une réforme de l'enseignement pédagogique? Si oui, est-elle en cours? À quel stade en est-elle? Fait-elle l'objet d'une note au gouvernement ou d'un accord?

Où en est la concertation avec Mme Simonet?

Envisagez-vous dans la réforme de la formation des enseignants des mesures spécifiques là où l'urgence est la plus pressante, c'est-à-dire à Bruxelles qui connaît, on le sait, un boom démographique?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Je vous rappelle, madame la députée, que le président nous a informé que dans quinze jours à 14 heures, il y aurait une commission conjointe (enseignement obligatoire et enseignement supérieur) pour la présentation du rapport de la formation initiale à laquelle je m'étais engagé. Cela permettra à l'ensemble du parlement de se l'approprier, d'en discuter au-delà des appartenances politiques.

Je participe évidemment au groupe de travail qui étudie l'évolution démographique à Bruxelles et ses conséquences. Comme vous le savez, le nombre d'inscriptions dans les filières pédagogiques sont supérieures à celles d'il y a dix ou vingt ans. Il n'y a donc pas de problème d'inscriptions.

Le 28 février dernier, nous avons présenté, avec un responsable des facultés de Saint-Louis, M. Van Campenhout, les résultats d'une étude participative qui a impliqué plus de 1 000 par-

ticipants représentant tous les interlocuteurs de l'école : les pouvoirs organisateurs, les organisations représentatives des travailleurs, les fédérations d'étudiants, les conseils consultatifs, etc. Ce travail visait à comprendre l'essence de la formation initiale et à identifier ses carences, les attentes des enseignants et futurs enseignants, afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de notre enseignement, de mieux valoriser le métier d'enseignant et de lutter contre les sorties anticipées.

Les professeurs Van Campenhout et Franssen ont interviewé les participants, réalisé des analyses en groupes de dix à quinze personnes pendant deux jours, organisé des forums de 100 à 200 personnes pendant une demi à une journée.

Il en ressort un grand décalage entre la formation initiale et la réalité complexe du métier. La plupart des intervenants insistent sur l'importance de la professionnalisation de la formation des enseignants, sur le grand intérêt des stages *in situ* et des exercices pratiques de mise en situation, sur le contenu de la grille horaire des études déjà très chargées, alors que d'autres domaines mériteraient d'être enseignés, sur l'accompagnement des jeunes enseignants dans les premiers mois, voire les premières années d'exercice du métier, sur la nécessaire cohérence entre formation initiale et formation continuée tout au long de la carrière et sur la formation des formateurs jugée parfois inadaptée.

De nombreuses propositions concrètes ont été formulées, dont beaucoup demandent le renforcement de la formation initiale. L'amélioration des conditions d'entrée dans le métier constitue probablement une condition d'un départ moins précoce des enseignants. Il ressort du rapport que le premier jour d'enseignement est vécu comme un drame de solitude face à une classe que l'on ne maîtrise pas. De jeunes enseignants expliquent qu'ils n'ont aucune expérience de la vie, qu'ils n'ont fait, jusqu'ici, qu'étudier et que l'enseignement les maintient dans un monde clos.

La démographie n'est pas un élément neutre ; elle est très variable. Les classes ne sont pas toutes homogènes. Tous ces paramètres doivent être pris en compte dans notre recherche de solutions.

Je ne pense pas qu'il faille doubler le nombre d'étudiants dans les formations pédagogiques, mais qu'il faut veiller à améliorer leur insertion. Nous constatons que la sociologie des candidats enseignants, en maternelle comme en primaire, révèle parfois la nécessité d'une forme de remédiation pour les aider à acquérir les compétences suffisantes.

Il ne suffit pas d'allonger la durée des études

pour maintenir les jeunes enseignants dans le système.

On ne peut pas simplement décider de passer de trois à cinq années d'études sans procéder à une refonte complète du cursus. J'ai évoqué des hypothèses de travail et non un plan. C'est d'ailleurs ce que j'ai indiqué jeudi dernier au gouvernement en présentant le rapport. Je compte venir parler avec vous en réunion conjointe des commissions de l'Enseignement obligatoire et l'Enseignement supérieur de la manière dont nous entendons nous saisir du dossier. Ma collègue Mme Simonet et moi, nous voulons avancer. Je souhaite que les enseignants, en cours de formation ou déjà en fonction, consultent ce dossier afin que nous puissions en discuter avec eux. Certains éléments pourront probablement être intégrés en 2012 et en 2013, d'autres le seront à plus long terme. Certaines mesures dépasseront la durée de cette législature, c'est pourquoi il est nécessaire de partager nos idées sur la question.

Mme Françoise Bertieaux (MR). – Je suis toujours d'accord pour partager, monsieur le ministre. Si j'ai insisté au début et à la fin de mon intervention sur le boom démographique et la situation particulière à Bruxelles qui pourrait d'ailleurs s'étendre ailleurs à la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est parce que je voulais savoir ce que nous pouvons faire aujourd'hui en urgence. Nous nous sommes préoccupés depuis trois ans des briques et du mobilier mais quand nous aurons ces briques, ce qui n'est pas encore garanti, il faudra évidemment que nos élèves trouvent des professeurs devant eux. Mes questions étaient plus précises que les réponses que vous avez bien voulu me donner sur la *task force*. Comme l'expérience me l'a appris, lorsque vous-même et M. Nollet donnez des réponses évasives, je vais interroger M. Picqué à Bruxelles et je reçois des réponses claires. Je retournerai donc voir M. Picqué pour qu'il m'explique où en est ce dossier.

D'après les conclusions de l'étude des Facultés Saint-Louis, la solitude du jeune professeur devant sa classe est un vrai problème. Certes l'étude le confirme mais Pierre Hazette qui a quitté le gouvernement de la Communauté française en 2004, parlait déjà de la solitude du maître devant sa classe. Ce n'est pas un constat nouveau, ce n'est pas cela qui va révolutionner la formation initiale de nos enseignants. Il faut être plus volontariste.

Pour le reste, j'entends aussi, monsieur le ministre, que votre déclaration sur Bel RTL était purement exploratoire, j'en prends bonne note.

M. le président. – L'incident est clos.

2 Interpellation de Mme Caroline Persoons à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Difficultés dans la fusion Horta - La Cambre - Architecture ULB » (Article 73 du règlement)

Mme Caroline Persoons (FDF). – Plusieurs articles de presse ont attiré notre attention sur les difficultés rencontrées dans le processus de fusion des trois établissements Horta, La Cambre et la faculté d'architecture de l'ULB, plus particulièrement en ce qui concerne l'ISA Horta.

La situation semble houleuse avec dénonciations d'abus, parution d'une lettre ouverte signée par 98 membres de la faculté, tensions diverses, statuts non encore réglés. Pour rappel, un décret du 30 avril 2009 organise le transfert de l'enseignement supérieur d'architecture vers l'université ; le chapitre IV vise les dispositions de l'intégration de l'ISA Victor Horta dans l'ULB, le chapitre V celui de l'ISA de la Communauté française La Cambre dans la même université. Deux conventions ont été conclues dont une signée par vous-même, représentant le pouvoir organisateur de La Cambre mais non par son conseil pédagogique et son conseil d'administration.

Malgré la grande complexité de ces opérations et de ces transferts, « la faculté issue de la fusion de l'ISACF La Cambre et de l'ISAI Victor Horta est en ordre de marche au sein de l'ULB ». Je reprends les mots introductifs de la pétition signée par la communauté facultaire d'architecture de l'ULB : « Une énergie incontestable a été déployée par une grande partie des membres de la communauté facultaire pour réaliser ce démarrage dont les auspices auguraient le difficile avènement. »

Cette lettre ouverte de quatre pages déplore et dénonce avec fermeté diverses pratiques, l'attitude de membres de la communauté facultaire et certaines pratiques d'instances syndicales qui témoignent « d'une stratégie de déstabilisation de la faculté d'architecture ». On y dénonce les fortes différences entre les conventions, la disparité de traitement qui en découle, les zones d'ombre en matière de fonctionnement ou de finances vu la rétention d'informations, l'attitude déplorable et les avantages dont disposerait le directeur général de l'Intercommunale, M. Bucella. Si les faits dénoncés dans cette lettre ouverte sont exacts, la situation est inadmissible et mérite enquête et remise en ordre.

J'aimerais dès lors, monsieur le ministre, que

vous puissiez examiner le processus de transfert, les blocages actuels, les mesures prises ou à prendre pour que cette fusion se réalise en toute clarté, de façon apaisée, tant pour le corps enseignant que pour les étudiants.

Quelles sont les marges de manœuvre de la Communauté française ? Comment s'exerce sa tutelle ? Le délégué du gouvernement auprès de l'ULB a-t-il donné des informations complémentaires au gouvernement ? Quelles sont les mesures prises ?

Je souhaite insister sur deux points : les deux conventions Horta et La Cambre sont moins précises que d'autres, notamment celle traitant du transfert vers l'ULg de Lambert Lombard. Quid de la fin de l'intégration ? La convention Horta prévoit : « En cas de dissolution de l'IESA, la Ville de Bruxelles, représentée par son bourgmestre et son échevin de l'Instruction publique, sera garante de la bonne exécution de la présente convention. »

Cependant, il subsiste une zone d'ombre sur la fin de l'intercommunale Horta, y compris sur le solde du budget social qui doit revenir à l'ULB. Comment la convention est-elle appliquée ? Qui pourrait insuffler un peu de transparence dans tout cela ?

Par ailleurs, les deux conventions prévoient que les progressions dans la carrière seront soumises à des évaluations tenant compte de l'ancienneté, des titres et des mérites des candidats. Apparemment, il ne serait tenu compte que de l'ancienneté et non des titres et des mérites. Quid du respect des conventions ? La Communauté française étant signataire de la convention, je vous invite à la faire respecter.

Je terminerai en citant les dernières phrases de la lettre ouverte : « Notre faculté est l'objet d'un jeu absurde et dangereux d'un groupuscule minoritaire. Les signataires de cette lettre en appellent au bon sens et à la responsabilité. Ils ne se résigneront pas à laisser quelque ambition déçue paralyser leur action et freiner leur élan. »

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Les instituts supérieurs d'architecture La Cambre et Victor Horta ont intégré l'Université libre de Bruxelles le 1er juillet 2010.

Le 8 juin 2010, M. de Lamotte m'interrogeait déjà sur les difficultés rencontrées lors des discussions relatives au transfert des instituts supérieurs d'architecture bruxellois vers l'ULB. Après plusieurs réunions destinées à faciliter les choses, les conventions ont pu être signées et la phase opérationnelle de l'intégration amorcée. Nous sommes

dans la deuxième année académique faisant suite au processus d'intégration.

Le décret du 30 avril 2009 régissant le transfert de l'enseignement supérieur de l'architecture vers les universités prévoit qu'après leur transfert, les membres du personnel statutaire de l'Institut supérieur d'architecture « conservent leur grade, leur ancienneté, leur charge, leur possibilité d'évolution de carrière et l'équivalent de tous les droits et avantages acquis de manière conventionnelle ». Ils restent en outre « soumis aux dispositions légales et réglementaires qui, au moment de leur transfert, leur sont applicables et conservent leur qualité de membre du personnel de l'enseignement non universitaire ». Une autre disposition du décret prévoit que quand un emploi se libère au sein du cadre d'extinction et qu'aucune extension de charge pour un autre membre du personnel ne peut être prévue, il est « pourvu à son remplacement conformément aux règles applicables au personnel des universités ».

Selon mes informations, un conflit oppose la faculté d'architecture à certains représentants syndicaux. Il porte essentiellement sur deux décisions. La première est la désignation de huit assistants chargés d'exercice intérimaires du 16 décembre 2011 au 14 septembre 2012 pour le cours de projet d'architecture. Certains représentants syndicaux reprocheraient à l'université d'avoir reconduit à ces postes des personnes désignées pour trois mois au début de l'année académique. Ils considèrent que le principe d'étanchéité des cadres d'extinction n'a pas été respecté. Ils dénoncent la présence parmi les candidats retenus de personnes extérieures ou venant du cadre de La Cambre alors que ces postes sont, pour partie, issus de charges libérées dans le cadre de Horta.

Le deuxième point litigieux a trait aux propositions d'avis de cours à pourvoir par extension de charge et de promotion au titre de professeur. Ce conflit ne porte pas sur le principe de l'étanchéité des cadres puisque les deux avis sont explicitement réservés aux membres du cadre Horta. Certains délégués syndicaux reprocheraient à la faculté d'architecture de demander aux candidats de joindre à leur lettre de candidature un *curriculum vitae* et un projet pédagogique en rapport avec les postes à pourvoir.

D'après les organisations syndicales, les extensions de charge et les promotions doivent se faire exclusivement sur des critères d'ancienneté, conformément au protocole convenu le 15 juin 2004 avec l'ancien pouvoir organisateur de l'Institut Victor Horta.

La marge de manœuvre de la Fédération

Wallonie-Bruxelles est quasiment nulle puisqu'elle n'est pas le pouvoir organisateur de l'Université libre de Bruxelles. La Communauté française n'était pas non plus le pouvoir organisateur de l'Institut Horta avant son intégration.

L'Institut supérieur d'architecture intercommunal reste le cocontractant non universitaire. Dans le cas d'une dissolution de cette intercommunale, la Ville de Bruxelles, représentée par son bourgmestre et par son échevin de l'Instruction publique, sera la garante de la bonne exécution de la convention d'intégration. Il appartient donc aux autorités de l'ULB de trouver une solution à cette question avec les organisations syndicales et, le cas échéant, avec l'Institut supérieur d'architecture intercommunal.

Mme Caroline Persoons (FDF). – Juridiquement, la tutelle de la Communauté française ne lui permet-elle pas de veiller à la bonne application de cette convention par les établissements d'enseignement supérieur ? Des zones d'ombre subsistent à propos de la fin de l'Institut Horta. Des moyens complémentaires devant revenir à l'ULB semblent se volatiliser. En tant qu'exécutante, la Communauté française est chargée de veiller à la bonne conduite de la convention relative à l'École de La Cambre.

M. le président. – L'incident est clos.

3 Questions orales (Article 78 du règlement)

3.1 Question de Mme Sybille de Coster-Bauchau à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Tutorat au sein des hautes-écoles »

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – En juillet 2008, le décret relatif à la démocratisation de l'enseignement supérieur recommandait la mise en place dans les hautes écoles de services d'aide à la réussite, dont le tutorat. Ce dispositif tente de répondre en partie au problème récurrent et croissant du taux important d'échec dans l'enseignement supérieur, particulièrement en première année. De nombreuses études montrent que 60 pour cent des étudiants ne réussissent pas cette première année dans l'enseignement supérieur.

Un système similaire a été mis en place depuis plusieurs années dans les universités. En 2009, vous disiez que la mise en application de ce dispositif dans les hautes écoles posait deux problèmes. Compte tenu de la concurrence avec les sociétés privées, il était difficile de recruter des étudiants

volontaires comme tuteurs rémunérés. Les entreprises privées offrent des rétributions souvent bien plus intéressantes que les établissements d'enseignement. De plus, les étudiants en difficulté ne se manifestaient pas non plus. Vous aviez dit que « si les tuteurs ne sont pas nombreux, les étudiants demandant leur aide ne le sont pas non plus. Peut-être connaissent-ils mal ce nouveau système. La peur d'être stigmatisés joue peut-être un rôle, comme le manque de référentiels des résultats. »

La situation dans les hautes écoles demeure-t-elle inchangée ? Ces établissements rencontrent-ils toujours des difficultés pour recruter des tuteurs ? Les résultats se sont-ils améliorés ? Une campagne a-t-elle été menée auprès des élèves pour mieux les informer sur le processus du tutorat qui peut les aider à affronter les difficultés, à gérer leur temps et à s'organiser ?

Les étudiants-tuteurs reçoivent-ils une formation spécifique par les services de pédagogie des universités ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – En décembre 2009, en réponse à une question de M. Di Antonio, je pressentais déjà que le succès de la mesure permettant aux hautes écoles d'engager des étudiants-tuteurs à certaines conditions ne serait pas foudroyant. Selon les chiffres que m'a transmis l'administration de l'enseignement supérieur, seules sept institutions déclarent faire appel au tutorat. Outre les freins que je prévoyais, les écoles contactées mentionnent qu'il est utopique de trouver dans les études de type court des étudiants ayant le temps de s'investir dans cette initiative. Les étudiants de troisième année sont occupés par leurs stages et leur travail de fin d'études et sont trop rarement présents dans l'institution pour pouvoir apporter une aide qui ne peut intervenir que lorsque l'étudiant à épauler s'est lui-même aperçu de ses lacunes. Toute la charge est donc reportée sur les étudiants de deuxième année, insuffisamment préparés pour offrir un soutien efficace.

Le tutorat pourrait s'envisager plus facilement dans les études de type long. Toutes les écoles qui déclarent des étudiants-tuteurs organisent ce type d'enseignement mais d'autres obstacles se manifestent, comme la peur de la stigmatisation, le manque de résultats probants de la méthode, des difficultés organisationnelles et une trop grande dispersion des sites des hautes écoles.

Faire assurer la formation des étudiants-tuteurs par les services de pédagogie des universités s'est révélé inapplicable. D'une part, les hautes

écoles s'estiment mieux armées pour prendre cette formation en charge. D'autre part, envoyer des étudiants sur un site distant pose l'éternelle question de la mobilité et de la proximité.

Enfin, les hautes écoles reçoivent chaque année un budget alloué aux services d'aide à la réussite incluant le tutorat. Elles peuvent donc imputer à ce poste tous les frais liés à cette initiative. L'administration est chargée de vérifier cette imputation. Sans surprise, toutes les hautes écoles dépassent largement ce budget pour l'ensemble des mesures d'aide à la réussite.

Il est difficile de réaliser une évaluation quantitative du tutorat. Les statistiques sur le petit nombre de participants ne seront probantes que sur une longue période de fonctionnement, ce qui n'est pas le cas actuellement. Quelques dizaines d'étudiants seulement bénéficient du tutorat sur les 70 000 étudiants qu'accueillent l'ensemble des hautes écoles.

Donner des résultats est encore plus aléatoire. Comme pour toutes les aides à la réussite, il faut se poser la question de la cible. Les enseignants ne sont pas certains que les étudiants aidés sont ceux qui en ont le plus besoin. Cette question vaut aussi pour les universités.

Les pôles d'enseignement, qui doivent placer l'étudiant et sa réussite au cœur de leur dynamique, devraient inciter les institutions à multiplier les synergies et à collaborer plus efficacement au projet de tutorat, comme aux autres dispositifs d'aide à la réussite.

Mme Sybille de Coster-Bauchau (MR). – Votre réponse, monsieur le ministre, montre que ce tutorat n'était pas la panacée. Il faudra sans doute réfléchir à une autre façon d'orienter l'aide à la réussite et peut-être soutenir d'autres propositions qui seront formulées par les hautes écoles ou les universités.

3.2 Question de M. Gilles Mouyard à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Logement étudiant »

M. Gilles Mouyard (MR). – Vous n'êtes pas directement compétent pour le logement étudiant, monsieur le ministre, bien qu'il touche de près vos attributions puisque le bien-être des étudiants leur permet de suivre au mieux leur cursus. En effet, rien que le coût du logement peut être un frein, voire un obstacle à l'accès à certaines études.

À votre initiative, l'Université de Liège a publié une recherche sous le titre « L'inadéquation

entre l'offre et la demande de kots dans les principales villes étudiantes de Wallonie ». Je déplore seulement que cette étude n'ait pas abordé la Région bruxelloise, où il y aurait quelque 74 000 étudiants.

Ce dossier évolutif revient souvent sur la table en commission. Je voudrais dès lors vous entretenir de trois éléments.

Sur le campus bruxellois de l'UCL viennent de sortir de terre les premiers kots passifs du pays. En effet, l'Institut Paul Lambin a décidé de construire une résidence et a opté pour une construction durable. Cela contribue à améliorer l'image du kot vieillot où s'entassent les étudiants. Existe-t-il déjà une plate-forme de mise en commun des initiatives et de bonnes pratiques en matière de logement étudiant, par exemple dans les instances d'avis concernées ?

Par ailleurs, le MR vient de déposer au parlement bruxellois une proposition d'ordonnance visant à labelliser les logements pour étudiants. L'idée est d'octroyer le label de qualité « Azur » moyennant le respect d'un certain nombre de critères. En contrepartie, le propriétaire obtient un certain nombre d'avantages. Que pensez-vous de cette initiative ?

Enfin, le ministre Doukeridis a réuni tous les acteurs du logement étudiant. Participez-vous à cette discussion ? Votre présence me semble particulièrement utile.

À la suite de la table ronde, un consensus s'est dégagé pour créer à Bruxelles un système semblable à celui que le gouvernement flamand a mis en place pour les étudiants néerlandophones. Il vise entre autres à faciliter la recherche d'un logement par la mise à disposition d'informations et à encourager la mise sur le marché de logements à des prix abordables. Que pensez-vous de cette formule ?

Enfin, envisagez-vous de favoriser la collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région de Bruxelles-Capitale et la Wallonie pour mettre en place une structure facilitant l'accès au logement pour les étudiants ?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Monsieur Mouyard, comme vous l'avez rappelé, je ne dispose pas de compétence en matière de logement ou de bâtiments scolaires. Toutefois, la question me préoccupe et je me suis déjà longuement exprimé sur le sujet. J'étais d'ailleurs le premier à mettre en place un groupe de réflexion.

Il revient à mes collègues compétents en ma-

tière de logement, MM. Nollet et Doulkeridis, d'avancer des propositions concrètes pour améliorer l'offre de logements pour les étudiants de l'enseignement supérieur. J'envisage de soutenir toute initiative susceptible d'aider les étudiants à disposer de logements de qualité à un prix abordable.

Il convient d'adopter les mesures appropriées. Nous pourrions examiner vos propositions mais je répète que ce sont les responsables des universités et des hautes écoles qui doivent prendre l'initiative.

Il ne me semble pas nécessaire d'énumérer une nouvelle fois les possibilités existant au niveau de la Fédération pour améliorer la situation. Ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Il me paraît essentiel d'avoir une vision précise du futur paysage institutionnel avant de créer des synergies institutionnelles.

Quant aux instances consultatives en charge du logement, je ne peux que vous inviter à interroger mes collègues responsables au niveau régional.

Ne nous trompons pas de combat avec la question du label. Nous assistons actuellement à une pénurie de logements estudiantins dans certaines régions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si la réflexion sur l'octroi d'un label a toute sa pertinence, méfions-nous des effets contre-productifs qui décourageraient les propriétaires d'adapter leur offre aux demandes spécifiques des étudiants. Maintenant déjà, de nombreux propriétaires préfèrent louer leur bien à d'autres catégories de locataires pour s'assurer des revenus plus stables, notamment grâce à la durée plus longue des baux.

Nous devons articuler la réflexion sur le label en envisageant simultanément la création d'incitants favorisant la mise à disposition de logements étudiants. Au cours de la table ronde organisée par M. Doulkeridis, à laquelle mon chef de cabinet a participé, cet aspect de la question a été mis en exergue. Mon chef de cabinet a affirmé, en mon nom, une nouvelle fois que la Fédération Wallonie-Bruxelles était disposée à encourager toute initiative visant à multiplier l'offre de logements pour les étudiants à Bruxelles et ailleurs. Ce problème essentiel a une incidence sur le coût des études.

M. Gilles Mouyard (MR). – Je partage pleinement la conclusion du ministre. Effectivement, les études ne peuvent être réussies que si l'étudiant se sent bien et un bon logement joue un rôle très important dans ce sentiment. Dès lors, toute mesure visant à améliorer cette situation est la bienvenue.

3.3 Question de M. Michel de Lamotte à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Évolution des discussions relatives au décret 'participation' »

M. Michel de Lamotte (cdH). – La représentation locale et communautaire des étudiants un sujet qui est revenu régulièrement à l'ordre du jour de cette commission ces dernières années, que ce fût dans le cadre de questions parlementaires, de projets ou de propositions de décret.

Monsieur le ministre, nous savons que vous travaillez, en concertation avec la Fédération des étudiants francophones (FEF) et l'Union des Étudiants de la Communauté française (Unécof), à un texte réformant la participation étudiante. Il devrait davantage tenir compte de l'évolution des réalités étudiantes locales mais aussi des changements en cours dans l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, on a récemment vu apparaître une nouvelle forme de représentation. En effet, la Table de concertation des conseils étudiants indépendants de la Fédération Wallonie-Bruxelles (TaCC) vient officiellement d'être créée. Celle-ci a d'ailleurs adopté une charte, disponible sur un nouveau site web et notre groupe politique envisage de rencontrer ses représentants sous peu.

Pour rappel, cette table regroupe des organisations représentatives locales étudiantes qui s'étaient désaffiliées de la FEF sans pour autant rejoindre l'Unécof, à savoir l'Assemblée générale des étudiants (AGE), le Conseil étudiant des Facultés universitaires Notre-Dame de Namur, l'Organisation représentative des étudiants (ORE) de l'Umons et l'Assemblée générale des étudiants de Louvain (AGL) de l'UCL. Ces organisations représentent un nombre d'étudiants non négligeable.

À l'heure où nous parlons, nous apprenons que les discussions en cours entre les organisations étudiantes et votre cabinet se déroulent dans un climat positif.

Où en êtes-vous dans les discussions avec les organisations étudiantes? Quel est votre planning? Pouvez-vous me confirmer si, comme nous le pressentons, la situation évolue favorablement?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – La représentation étudiante est en effet un sujet qui est régulièrement au centre de nos débats, preuve de l'importance que nous lui portons tous et de l'intérêt majeur que nous réservons aux étudiants de notre enseignement supérieur.

Je l'ai déjà exprimé à plusieurs reprises, je sou-

haite renforcer le caractère démocratique du dispositif, notamment lors du choix des organisations représentatives des étudiants par les conseils des étudiants au niveau local.

Depuis mai 2011, des discussions parfois houleuses se tiennent entre mon cabinet et des représentants de la FEF et de l'Unécof. Depuis quelques mois, le climat est cependant redevenu plus positif et le travail avance progressivement.

Ainsi, à l'exception de quelques détails, un accord a pu être dégagé sur la représentation à l'échelon local. Au niveau communautaire, j'ai indiqué aux deux organisations représentatives que si le dispositif qu'elles me présentent rencontre mon souci d'amélioration de la démocratie participative et s'il fait l'objet d'un accord, il pourrait servir de base pour l'écriture d'un décret. Les deux organisations ont présenté cet accord le 20 février et le dispositif est en cours de rédaction.

Une réunion est programmée le 13 mars pour étudier le projet de texte.

Par ailleurs, les états généraux de la représentation étudiante se sont tenus ce week-end à Namur. Ceux-ci regroupaient pour la première fois, si je ne me trompe, les deux organisations représentatives des étudiants, la FEF et l'Unécof, ainsi que le représentant des conseils des étudiants non affiliés, regroupés dans une plate-forme appelée TaCC.

Je me réjouis d'une telle initiative qui ne peut que renforcer le rôle des étudiants que je considère comme des partenaires à part entière du développement de notre enseignement. Au vu des premiers échos qui me sont parvenus des échanges de ce week-end, il apparaît qu'un accord a pu être obtenu sur la proposition faite à la fin février et que dès lors un avant-projet de décret, fruit de ce consensus entre toutes les parties, pourrait être présenté au gouvernement dans les prochaines semaines.

M. Michel de Lamotte (cdH). – Un accord multipartite est une bonne nouvelle, monsieur le ministre. Dès que nous serons en possession des éléments, notre groupe les analysera.

3.4 Question de M. Jacques Brotchi à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Formation en sciences pharmaceutiques »

M. Jacques Brotchi (MR). – Nos trois universités complètes proposent une formation en pharmacie et collaborent pour l'organisation de masters complémentaires en pharmacie d'industrie ou

hospitalière. Les Facultés Notre-Dame de la Paix et l'UMons n'organisent toutefois que le 1er cycle.

En 2005, les experts de l'agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur soulignaient la valeur de cette formation et ses nombreux débouchés. Leur rapport pointait cependant quelques faiblesses : « la diminution constante du nombre d'étudiants inscrits dans les études de pharmacie » ; « le financement de la recherche qui dépend grandement de l'industrie pharmaceutique, ce qui risque de déboucher sur une recherche fondamentale insuffisante au profit d'une recherche appliquée plus directement utile aux entreprises pharmaceutiques » ; « le vieillissement du corps académique, la quasi-disparition des nominations dans le cadre du personnel scientifique, l'absence de carrière académique » ; « l'absence de stage d'observation pré-professionnel dès le 1er cycle ». Des mesures ont-elles été prises pour remédier à ces insuffisances ? Avec quel succès ?

Dans les années 1980-1990, le pharmacien indépendant était en quelque sorte une courroie de transmission des industries pharmaceutiques. Depuis lors, la profession a beaucoup évolué, et une redistribution des rôles a eu lieu entre tous les prestataires des soins de santé, devenus complémentaires. Le pharmacien est aujourd'hui à nouveau en première ligne : il doit informer le patient, lui fournir le traitement prescrit, mais également en assurer le suivi. On sous-estime cependant encore le rôle de prévention et de dépistage précoce des maladies qu'il peut jouer. Compte tenu de la pénurie de médecins, de plus en plus de patients se rendent d'abord chez le pharmacien pour avoir un conseil. Avec des formations adéquates, le pharmacien pourrait servir encore mieux de premier relais au médecin, par exemple pour les maladies « sentinelles » (maladies potentiellement associées au VIH et plus facilement détectables) ou « opportunistes », la prévention du suicide, les assuétudes, etc.

Sauf avis contraire explicite du médecin, le pharmacien peut aujourd'hui adapter la prescription. Son rôle est beaucoup plus valorisant et ne se limite plus à vendre des produits.

Les autorités académiques comptent-elles modifier le cursus pour l'adapter davantage à la réalité de terrain ?

Un jeune diplômé qui rachète une officine, reprend une véritable petite PME. Malheureusement il n'a souvent reçu aucune formation à la gestion. Est-il envisageable d'ajouter cette dimension dans les études ? Est-il souhaitable de créer un master complémentaire en pharmacie d'officine ?

Voilà les questions qui ressortent de ma rencontre avec des représentants du secteur pharmaceutique.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur. – Effectivement notre mécanisme d'évaluation de la qualité de l'enseignement porte ses fruits.

Concrètement, si un rapport d'évaluation peut entraîner une révision législative, le plus souvent il débouche sur des recommandations destinées directement aux universités qui, de manière coordonnée, modifient des programmes ou des méthodes pédagogiques.

Les quatre constats que vous citez ont eu effectivement des suites positives. D'abord, on observe un accroissement du nombre d'étudiants. Toutefois il s'agit sans doute d'une conséquence directe ou indirecte d'autres mesures, car personne ne peut influencer véritablement sur les choix des futurs étudiants. Ensuite la recherche en pharmacie n'est pas seule à être dépendante de l'industrie ; la tendance vaut pour toutes les universités et les sciences pharmaceutiques connaissent un taux similaire aux autres disciplines des sciences du vivant. Les nombreux départs à la retraite du corps académique ont presque tous fait l'objet de remplacements et ont induit un rajeunissement des cadres. Enfin, les universités ont introduit dans leurs programmes des activités à caractère plus professionnel dès le bachelier.

Dans cet esprit, certaines facultés ont même créé dans leurs murs une officine pédagogique pour mettre les étudiants en situation – simulation d'officine publique, pharmacie d'hôpital ou autres situations professionnelles particulières. En master, elles imposent également des stages plus longs dans les divers contextes professionnels du pharmacien moderne.

Quant aux autres compétences attendues du futur diplômé, les programmes ont également évolué. Dès le premier cycle, les étudiants suivent des enseignements liés tant aux aspects juridiques et sociaux des divers métiers visés, qu'aux capacités de diagnostic et de conseil du pharmacien d'officine. Lors du 2^e cycle, de nouvelles options sont proposées selon l'évolution de la discipline et des professions accessibles aux diplômés. Non seulement les autorités académiques sont désireuses de modifier le cursus mais elles le font spontanément. Par contre, je n'ai pas été saisi d'une demande de création d'un master complémentaire en pharmacie d'officine.

Il vaut mieux ne pas recourir aux masters complémentaires de manière systématique car cela

entraîne un allongement des études au-delà des 5 ans habituels. En revanche, je suis sensible à l'intérêt de la pharmacie dans les métiers de la santé. En effet, le pharmacien est souvent le premier interlocuteur d'une personne malade. Le système de garde les rend disponibles et évite souvent au patient d'atterrir aux urgences.

Votre réflexion mérite une attention toute particulière.

M. Jacques Brotchi (MR). – Effectivement, en cette période de pénurie de médecins, le pharmacien joue un rôle de plus en plus important. Vous n'avez cependant pas répondu à propos de la gestion. Vous me répondrez sans doute que cette matière fait partie du contenu des cours. Le sujet mérite cependant réflexion.

4 Ordre des travaux

M. le président. – La question de M. Manu Di-sabato à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, intitulée « Démission du vice-recteur de l'UCL chargé du Hainaut » est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h 30.*